

Question présentée par le député :

M. Olivier Baud

Date de dépôt : 21 septembre 2017

Question écrite urgente

Que compte entreprendre le DIP pour garantir un transport respectueux des élèves à besoins éducatifs particuliers ?

Considérant que :

- les élèves de l’enseignement spécialisé ont le droit d’être transportés de leur domicile à leur école lorsque le trajet entre les deux le justifie par son éloignement ;
- les enfants qui bénéficient de ces transports ne devraient en théorie pas rester plus d’une heure dans le véhicule (minibus ou voiture de type break) ;
- rester deux heures par jour (aller et retour) dans la circulation pour des élèves âgés en principe de 3 à 10 ans se révèle un temps considérable, sujet à caution ;
- les mesures d’économies prônées ont conduit l’office médico-pédagogique (OMP) à planifier des tournées de plus en plus chargées, déséquilibrées, au mépris des élèves, de leur sécurité et des conditions de travail des conducteurs ;
- la rentrée 2017 montre que certains élèves restent plus d’une heure (jusqu’à 1h15 dans certains cas) par trajet dans le véhicule ;
- certains bus sont pleins, obligeant des enfants à s’asseoir sur les places de devant – ce qui peut s’avérer une gêne pour le conducteur –, alors que d’autres véhicules ne transportent qu’un seul élève, ou à peine deux ou trois ;
- la possibilité nouvelle pour les transporteurs d’utiliser les voies de bus permet un gain de temps dont les élèves devraient bénéficier en voyant la durée passée dans le véhicule diminuer – alors que c’est le contraire qui est constaté ;

- des transporteurs dénoncent l'incohérence de certains contrats spécifiques de transport pour les élèves de l'OMP qui leur sont confiés, allant jusqu'à rappeler que ce sont des enfants et non des objets (!) qu'ils transportent,

mes questions sont les suivantes :

- ***Quand le département fera-t-il corriger les mesures inadéquates en matière de transports d'élèves à l'OMP ?***
- ***Que compte-t-il entreprendre pour abaisser la norme discutable de la durée maximale d'une heure de transport pour se rendre à l'école ?***

Je remercie par avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il apportera.